



PARIS LE 4 OCTOBRE 2023

DECLARATION EN INTERSYNDICALE

A l'issue de l'interruption de séance demandée avant le passage au vote du projet de décret portant attribution d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents de la FTP, les organisations syndicales font cette déclaration en intersyndicale afin d'expliquer notre choix unanime. Nous ne participerons pas au vote de ce texte. Nous ne pouvons le faire valablement sans trahir l'intérêt des agents que nous représentons.

Il est en effet impossible, dans la mesure où aucune de nos demandes d'amendements n'ont été prises en compte, de se satisfaire de cette version amoindrie du décret voté pour l'Etat et la fonction publique hospitalière.

En l'absence de montants fixes pour cette prime et en l'absence d'obligation de versement, les organisations syndicales prennent acte du désengagement de leurs deux interlocuteurs, l'un dans le nécessaire financement de la mesure, l'autre dans le retranchement d'un principe de liberté locale.

Nous ne cautionnerons pas cette conception de la fonction publique territoriale réduite à une sous-catégorie car l'inflation qui met en difficulté l'ensemble de la population ne fait aucune différence entre les différents versants des fonctions publiques.

Les effets d'une différenciation dans la rémunération déjà introduite avec le RIFSEEP vont de plus en plus impacter les petites et moyennes collectivités. Les élus locaux commencent à le voir. Le problème d'attractivité qui touche l'ensemble des secteurs publics va alors apparaître de façon criante sur les zones moins denses, loin des grandes communes et intercommunalités.

Au lieu de remédier au problème, le gouvernement choisit de l'amplifier. Il est hors de question de prendre part à cette aide en trompe l'œil.

D'autre part, sur la suite de la tenue de ce conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ces causes ont été évoqués lors des deux derniers bureaux et conduisent les organisations syndicales à une remettre en perspective notre dialogue social. Nous demandons à être reçus en urgence par le Ministre GUERINI et la directrice de la DGCL afin d'aborder les problématiques de fonctionnement du CSFPT.

Textes rejetés représentés de façon inchangée, absence de réponse à une demande de report sur le texte 7 sur les atsem : Nous n'allons pas nous contenter de ce rôle de figuration dans lequel nous sommes placés. Le dialogue attendu et nécessaire se réduit à une portion congrue, conduisant à un examen de plus en plus expéditif des textes et une perte de qualité des rapports en auto-saisine.

Dans l'attente de pouvoir repartir sur des bases de travail correspondant à une institution paritaire, l'intersyndicale décide, pour l'ensemble des raisons évoquées, de ne pas participer à la suite de la séance extraordinaire de ce jour, après le refus de participer au vote du texte sur cette prime.

Nous espérons pouvoir être entendus et respectés par le collège employeur ainsi que par la DGCL dans notre raison d'être et de travailler sans relâche pour la prise en compte et la défense des intérêts des agents de la fonction publique territoriale.